



Ce document contient des renseignements essentiels sur le BMG Gold BullionFund que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec BMG Management Services Inc. au 1 888 474-1001 ou à l'adresse info@bmg-group.com, ou consultez le site www.bmg-group.com.

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

### Bref aperçu

Code du Fonds :	C\$ (BMG290); US\$ (BMG293)	Gestionnaire du Fonds :	BMG Management Services Inc.
Date de constitution de la catégorie :	(catégorie C2) 27 mars 2018	Placement minimal :	150 000 \$ initial, 100 \$ additionnel
Valeur totale au 31 octobre 2019 :	98 019 100 \$		
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,58 %		

### Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds n'investit que dans des lingots d'or libres de toute charge et intégralement attribués. La politique de placement fixe du Fonds exige que ce dernier acquière des lingots d'or sans égard aux conditions du marché.

**Le Fonds est un fonds spécialisé. Se reporter à la rubrique « À qui le fonds est-il destiné? ».**

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 octobre 2019. Ces placements changeront au fil du temps.

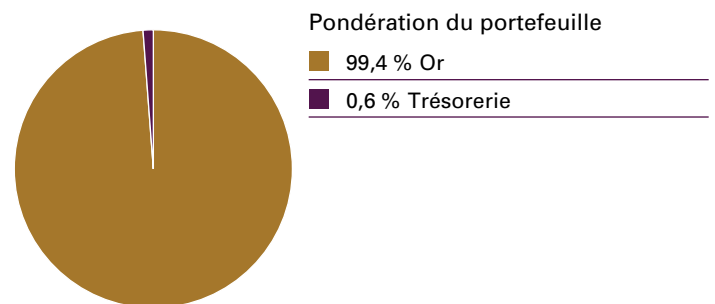
### Dix principaux placements (au 31 octobre 2019)

1. Lingots d'or - 99,4 %
2. Trésorerie - 0,6 %

Pourcentage total des deux principaux placements - 100 %

**Nombre total de placements : 2**

### Répartition des placements (au 31 octobre 2019)



### Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut diminuer ou augmenter. Vous pourriez perdre de l'argent.

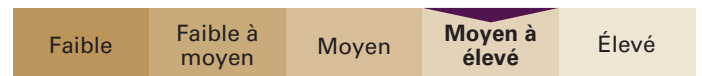
Une façon d'évaluer les risques associés à un Fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### Niveau de risque

BMG Management Services Inc. estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne à élevée**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez les rubriques « Quels sont les risques associés à ce fonds? » et « Méthode de classification du risque de placement » dans le prospectus simplifié du Fonds.

### Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

**Quel a été le rendement du Fonds?**

Cette rubrique présente le rendement des parts de catégorie C2 du Fonds depuis sa création, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement des parts de catégorie C2 du Fonds.

**Rendements annuels**

Étant donné que la catégorie distribue des parts dans le cadre d'un prospectus simplifié depuis moins d'une année civile, l'information n'est pas disponible.

**Meilleur et pire rendement sur trois mois**

Étant donné que la catégorie distribue des parts dans le cadre d'un prospectus simplifié depuis moins d'une année civile, l'information n'est pas disponible.

**Rendement moyen**

Le rendement annuel composé des parts de catégorie C2 du Fonds depuis sa création était de 7,3%. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds depuis sa création, votre investissement vaudrait 1 119 \$ au 31 octobre 2019.

**À qui le Fonds est-il destiné?**

Aux investisseurs qui :

- souhaite investir dans un fonds composé uniquement de lingots d'or;
- cherchent à obtenir une protection du capital et une appréciation de l'or à long terme;
- Diversification du portefeuille et couverture contre la volatilité d'autres placements. Ce Fonds n'est pas destiné à être un placement autonome et ne devrait pas constituer plus de 20 % du portefeuille de placements total d'un investisseur, y compris d'autres placements en lingots. Puisque les lingots d'or ont habituellement une faible corrélation par rapport aux autres actifs financiers, le fait de les inclure dans un portefeuille de placements devrait en général réduire la volatilité du portefeuille (ce qui peut en améliorer le rendement à long terme).

**⚠ N'investissez pas dans ce Fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulier découlant de vos placements.**

**Un mot sur la fiscalité**

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du Fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie C2 du Fonds. Les frais - y compris les éventuelles commissions - peuvent varier selon la catégorie du fonds et selon le fonds. Un montant de commissions plus élevé peut conduire les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds ou placements dont le coût est plus faible et qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais d'acquisition

Cette catégorie est offerte uniquement aux investisseurs qui détiennent un compte (notamment un compte à honoraires) auprès d'un représentant ayant conclu une entente avec nous. Il n'y a aucun frais d'acquisition, de commissions de suivi ou d'autres frais payables à votre représentant pour cette catégorie. Toutefois, vous payez une commission à votre représentant pour ses conseils de placement et autres services.

### 2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. Au 30 juin 2019, les frais du Fonds s'élevaient à 1,58 % de sa valeur, ce qui correspond à 15,80 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	<b>Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)</b>
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation des parts de catégorie C2 du Fonds.	1,58 %
<b>Ratio des frais d'opération (RFO)</b> Il s'agit des frais d'opération du Fonds.	S/O
<b>Frais du Fonds</b>	<b>1,58 %</b>

### Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de catégorie C2.

### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendez, détenez ou échangez des titres du Fonds.

<b>Frais</b>	<b>Ce que vous payez</b>
<b>Frais de conseils en placement</b>	Cette catégorie de parts est uniquement offerte aux investisseurs qui détiennent un compte à honoraires auprès d'un représentant ayant conclu une entente avec BMG Management Services Inc. Vous payez une commission à votre représentant pour ses conseils de placement et autres services.
<b>Frais de négociation à court terme</b>	Jusqu'à 1,5 % si un rachat a lieu dans les 60 jours suivant l'achat ou l'échange.
<b>Frais d'échange</b>	Aucuns frais. Votre représentant peut vous demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des parts d'une catégorie d'un fonds donné lorsque vous les échangez contre des parts de même catégorie d'un autre fonds.
<b>Frais de rachat</b>	Aucuns frais. Votre représentant peut vous facturer des honoraires pour ce service.

## Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du Fonds;
- de résilier votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

## Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec BMG Management Services Inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

BMG Management Services Inc.  
60, Renfrew Drive, Bureau 280  
Markham (Ontario) L3R 0E1

Téléphone : 905 474-1001      Sans frais : 1 888 474-1001  
Courriel : info@bmg-group.com      Internet : www.bmg-group.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds communs de placement, consultez la brochure intitulée « **Comprendre les organismes de placement collectif** », accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).